

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17-05-18

Dossier complet le :

17-05-18

N° d'enregistrement :

2018-6598

1. Intitulé du projet

Extension du lotissement de Fontanieu rue Gae Aulenti, pour une superficie totale de 8390 m2, sur la commune de Parempuyre

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Gironde Habitat

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

SIGRID MONNIER - Directrice Générale

RCS / SIRET

4 0 4 8 7 7 0 8 6 0 0 0 2 9

Forme juridique

EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°39 - Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire ou à une procédure de zone d'aménagement concerté	Travaux d'aménagement pour l'extension d'un lotissement qui couvre une superficie de 8390 m2 et dont la surface de plancher créée est de 2 820 m2

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la création de 12 lots répartis sur deux parcelles, avec travaux sur la voirie déjà existante (rue Gae Aulenti) du lotissement pour assurer la desserte et la viabilisation de ces 12 lots à bâtir. Les eaux pluviales des lots seront infiltrées à la parcelle avec rejet du débit de fuite. Aucune démolition n'est à prévoir dans le cadre des travaux.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans une zone fortement anthropisée et dans l'extension du lotissement de Fontanieu existant. La création de 12 lots à destination d'habitations et de logements permettra de densifier le tissu urbain tout en assurant la liaison entre le lotissement de Fontanieu et le bourg de Parempuyre. Les modes de déplacement doux seront favorisés (cheminement piéton et accotements verts).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet, dans sa phase travaux, prévoit la création de 12 lots à destination de logements. Le projet ne comporte pas de niveaux souterrains (parkings...). Seule la mise en place des différents réseaux engendrera des travaux de d'affouillement.

Les travaux de voirie (chaussée, stationnements, trottoirs et espaces verts) ont été réalisés dans le cadre du permis d'aménager n° 03331214Z0001 correspondant à la réalisation du lotissement de Fontanieu, entre 2016 et 2018. Les réseaux (eau potable, eaux usées, réseaux secs) nécessiteront un raccordement aux réseaux existants sous la voirie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'extension du lotissement de Fontanieu comportera 12 lots à usage résidentiel. Chaque lot comportera des espaces verts. La voirie existante desservira chaque lot de façon individuelle. Au Nord de l'emprise du permis d'aménager, un fossé secondaire rejoignant en aval le ruisseau du Canal de Saint-Aubin sera inchangé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact
Porter à connaissance (Article R214-18 du Code de l'Environnement)

Note : le lotissement "Le Clos d'Athéna", dont le projet présenté ici est une extension, a fait l'objet en 2015 d'une étude d'impact et d'un dossier loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	8390 m2
Emprise lots	6502 m2
Emprise voiries	1888 m2
Surface plancher	2820 m2
Nombre de lots	12 lots
Superficie minimale lot	310 m2
Superficie maximale lot	1236 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue Gae Aulenti
33290
Parempuyre

Références cadastrales :
Section : BD
Parcelles : 249 - 372 - 374 - 487 - 502

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 0 ° 3 6 ' 1 5 " 836 Lat. 4 4 ° 5 7 ' 2 3 " 151

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet de création du lotissement de Fontanieu a été autorisé par le Préfet de la Gironde en date du 18 Juillet 2016.

Ce projet, actuellement en cours de construction, se compose de 41 lots à bâtir sur une superficie de près de 12 hectares. Il comporte environ 208 logements d'accession et 185 logements sociaux, ainsi qu'une école, une crèche et divers commerces. Une zone humide située à l'Est du projet a été conservée ; une zone de compensation a été mise en place au Sud du projet ; une prairie de fauche, habitat de la Chouette Chevêche d'Athéna, a été maintenue.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Aquitaine
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Aquitaine
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Aquitaine
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Aquitaine
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Aquitaine
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Aquitaine
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DRAC (PIGMA)

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : SIE Adour Garonne (SIEAG)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Parempuyre est couverte par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de Bordeaux Métropole, approuvé le 7 juillet 2005 et en cours de révision. La zone d'étude ne fait pas partie du zonage du PPRI. Sources : Bordeaux Métropole, DDTM Gironde
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sources : bases de données BASOL et BASIAS
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire d'étude est classée en Zone de Répartition des Eaux souterraines (ZRE) au titre de l'Aquifère de l'Oligocène à l'Ouest de la Garonne. Source : SIE Adour Garonne (SIEAG)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : ARS Gironde
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Aquitaine
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SIC FR7200700 "La Garonne", situé à plus de 4 km en aval hydraulique du projet. Ce site correspond à la rivière Garonne qui constitue un espace de migration pour les espèces amphihalines. Source : DREAL Aquitaine
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DRAC (PIGMA)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne comportera pas de niveaux souterrains (parkings...). Les fondations du projet de modifieront pas les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux consistent en des affouillements et des modifications de revêtements de surface.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera réalisé sur des parcelles à vocation de prairies mésophiles et non urbanisées à l'heure actuelle. Les enjeux faune/flore/habitats sont faibles sur le site concerné, néanmoins lors des travaux les espèces animales pourront se déplacer vers les espaces verts environnants.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à plus de 4 km du Site d'Importance Communautaire FR7200700 "La Garonne". Ce site Natura 2000 présente des enjeux forts en tant que fleuve permettant notamment la migration d'espèces aquatiques emblématiques. Le projet d'extension du lotissement, sans incidence sur le milieu aquatique, n'aura donc pas d'impact sur des espèces ou des habitats de ce site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'une superficie de 8390 m2 est implanté sur des parcelles de prairies abandonnées, situées en milieu urbain, entre le lotissement existant et des zones d'habitations. Le projet se situe en zones UM7 et AU18 du PLU de Bordeaux Métropole. La zone UM7 correspond aux tissus à dominante de maisons individuelles récentes ; la zone AU18 est une zone à urbaniser dédiée au secteur de Fontanieu.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, la construction du projet engendrera la circulation d'engins de chantier. Lors de la phase exploitation, le trafic augmentera puisque le projet prévoit la création d'habitations. Les déplacements doux seront favorisés (cyclistes, piétons...).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, les engins de chantier généreront un bruit modéré. Lors de la phase exploitation, le projet d'extension de lotissement participera à favoriser les modes de déplacement doux et ainsi à limiter l'utilisation de véhicules motorisés et les nuisances sonores qui en découlent.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lors de la phase travaux, les engins de chantier pourront ponctuellement générer des vibrations sans impact notable sur l'environnement direct du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les réverbères aux abords de la chaussée sont existants.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lors de la phase travaux, des émissions de poussières pourront avoir lieu notamment par temps sec, ainsi que des émissions de gaz à effet de serre liées aux engins. Un arrosage des pistes pourra réduire l'envol de poussières.</p> <p>Lors de la phase exploitation, le projet visera à favoriser les modes de déplacement doux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales du projet seront infiltrées à la parcelle avec un débit de 3L/s/ha.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux consistent en des affouillements et des modifications de revêtements de surface.</p> <p>Lors de la phase exploitation, des déchets ménagers seront produits.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension consomme 8390 m2 soit 0,84 hectare à vocation anciennement agricole (prairie abandonnée).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Suite à la consultation du site des services de l'État en Gironde, il apparaît qu'aucun projet n'est susceptible d'avoir des effets cumulés avec le projet présenté ici.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet sera soumis aux mêmes règles et mesures que celles appliquées dans le cadre de la construction du lotissement existant de Fontanieu ; ces mesures ont été prescrites dans l'étude d'impact de ce lotissement, réalisée en 2015 par la société ENVOLIS.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'extension du lotissement déjà existant de Fontanieu, sur la commune de Parempuyre, pour lequel une étude d'impact a été réalisée en 2015. De plus, l'extension, qui concerne 8390 m2, représente environ 6% de la superficie du lotissement déjà existant. Les enjeux dégagés lors de la réalisation de l'étude d'impact ont été pris en compte via des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation. Les impacts identifiés en 2015 qui s'appliquent pour ce projet d'extension sont faibles. Il n'apparaît donc pas nécessaire que ce projet d'extension fasse l'objet d'une évaluation environnementale, les incidences éventuelles étant déjà identifiées dans la première étude d'impact ne permettraient pas d'orienter différemment les réflexions des concepteurs du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe complémentaire :

Extrait des inventaires naturalistes menés sur le site en 2015 et leur localisation : absence d'enjeu écologique sur le site d'étude.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à BORDEAUX

le, 16 MAI 2018

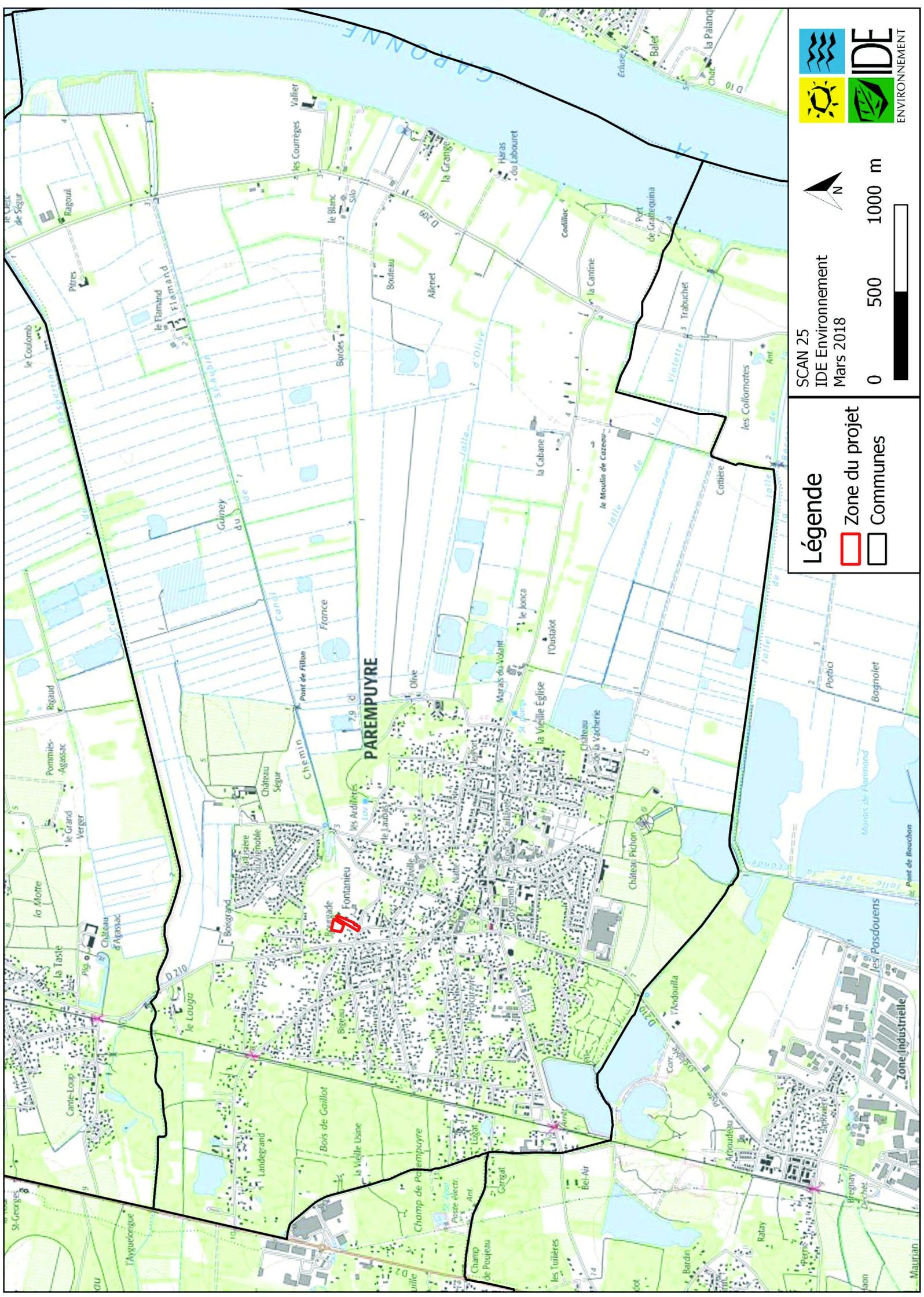
Signature



La Directrice du Développement

Muriel CORPORANDY

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



SCAN 25
 IDE Environnement
 Mars 2018

Légende

- Zone du projet
- Communes





VUE 1



VUE 2



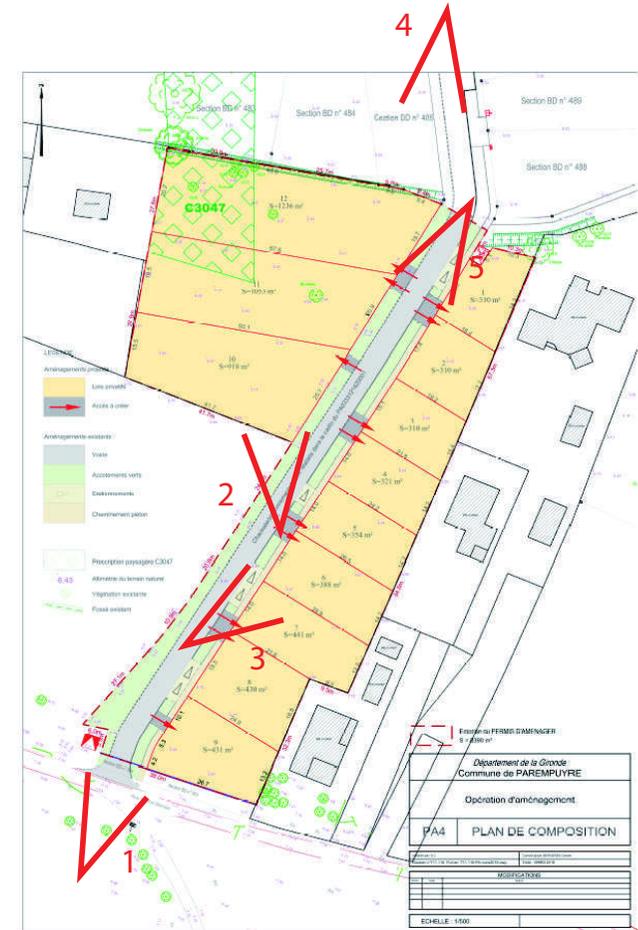
VUE 3

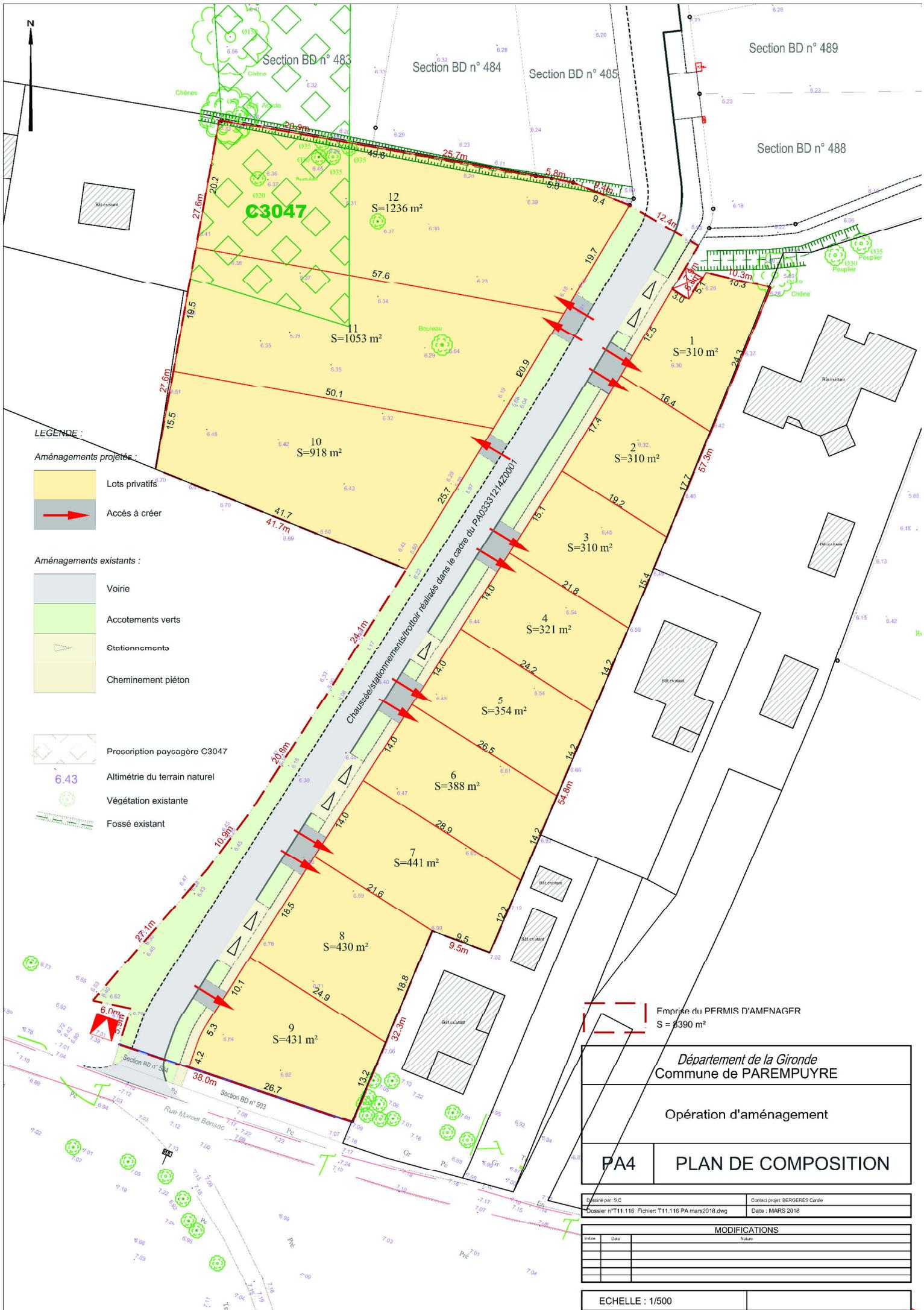


VUE 4



VUE 5





LEGENDE :

Aménagements projetés :

- Lots privés
- Accès à créer

Aménagements existants :

- Voirie
- Accotements verts
- Stationnements
- Cheminement piéton
- Prescription paysagère C3047
- 6.43 Altimétrie du terrain naturel
- Végétation existante
- Fossé existant

Emprise du PFRMIS D'AMFAGFR
S = 8390 m²

Département de la Gironde
Commune de PAREMPUYRE

Opération d'aménagement
PA4 **PLAN DE COMPOSITION**

Elaboré par: S.C. Contact projet: BERGERES Carole
Dossier n°T11.116 Fichier: T11.116.PA.mars2018.dwg Date: MARS 2018

MODIFICATIONS	
N°	Date

ECHELLE : 1/500



Légende

 Zone d'étude du projet

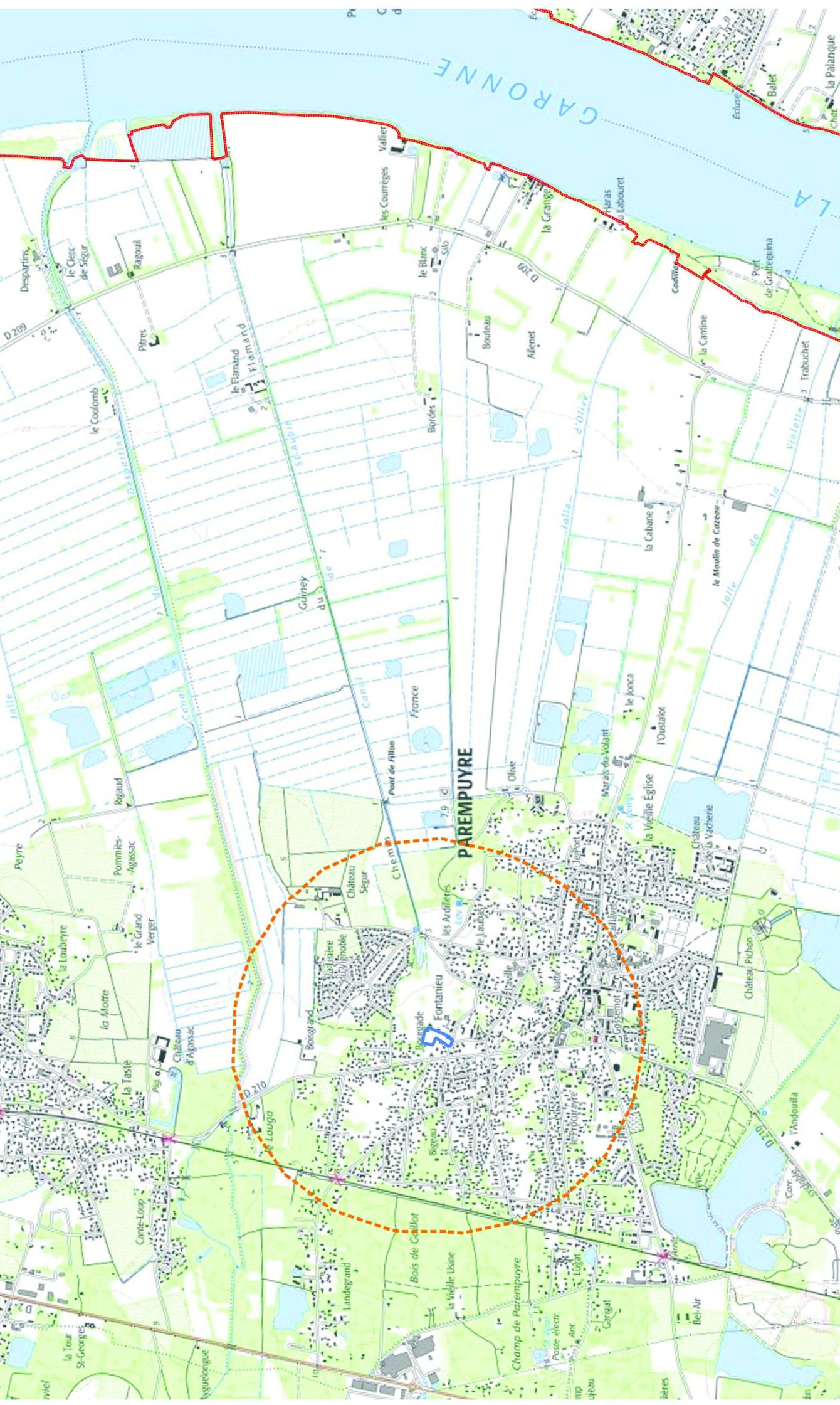
 Lotissement "Le Clos d'Athéna" en cours de construction

IGN Orthophotographie
IDE Environnement
Mars 2018



0 50 100 m





Légende

- Zone d'étude
- Aire d'étude rapprochée (tampon d'un km autour de la zone d'étude)
- Site d'importance communautaire "La Garonne" (FR7200700)

IDE Environnement - Échelle 1/25000



Extrait des inventaires de terrain (2015)

Des inventaires de terrain et expertises écologiques ont été réalisés par le bureau d'études SIMETHIS en 2015, lors de la réalisation de l'étude d'impact du lotissement « le Clos d'Athéna ». Cette expertise permet de localiser et de caractériser les formations végétales et espèces animales d'intérêt patrimonial particulier éventuellement présentes sur le site d'étude. Seules les données écologiques relatives à l'aire d'étude du projet d'extension seront réutilisées dans le présent document.

➤ Les habitats Corine Biotope et la flore

L'emprise du projet correspond à des prairies anciennement destinées au pâturage de ruminants. Ces milieux naturels sont fortement anthropisés en raison de la proximité immédiate de l'habitat urbain.

L'aire d'étude immédiate du projet est intégralement constituée par l'habitat « **Prairie mésophile pâturée** » (code Corine Biotope : **38.1**). Ce milieu se caractérise par la dominance d'une graminée, la Digitaire (*Digitaria sp.*); d'autres espèces rudérales composent cet habitat, indiquant une forte pression de pâturage et de piétinement, typique d'un milieu perturbé par l'urbanisation. Aucune d'elles ne possède de protection réglementaire ni n'est déterminante pour les inventaires ZNIEFF.

Ce milieu renferme des espèces potentiellement invasives et exogènes.



Figure 1 : Vue du site à l'état de prairie mésophile (avant construction de la voirie)

➤ La faune

Lors des inventaires écologiques réalisés par SIMETHIS, 33 espèces d'oiseaux ont été recensées sur le site d'étude ou à proximité. Ils sont présentés dans le tableau en annexe 1.

La majorité des espèces recensées sur le site d'étude représente une préoccupation mineure sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France. Par ailleurs, cinq espèces sont inscrites à l'annexe II de la Directive Oiseaux (Pie bavarde, Tourterelle turque, Etourneau sansonnet, Merle noir et Geai des chênes). Le Pigeon ramier est inscrit à la fois à l'annexe II et à l'annexe III de la Directive n°79/409/CEE dite « Oiseaux ».

Les espèces d'oiseaux observées au sein du projet sont des espèces caractéristiques des milieux anthropisés et non celles énoncées dans la ZICO.

Les espèces de mammifères contactées au sein du projet ou à proximité sont répertoriées dans le tableau suivant.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Convention de Berne	Liste rouge en France
Mammifère périmètre immédiat			
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	-	Naa
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	-	NT
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	-	LC
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre	-	LC
	Petit mustélidé type Martre ou Fouine	-	-
Mammifère à proximité			
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	Ann. III	LC

Tableau 1 : Mammifères présents sur le site ou à proximité (Source : SIMETHIS)

NT : quasi menacé / LC : préoccupation mineure / Naa : non applicable, espèce non soumise à évaluation car introduite après l'année 1500

Annexe III de la Convention de Berne : espèces faisant l'objet d'une réglementation afin de maintenir l'existence de ces populations hors de danger (interdiction temporaire ou locale d'exploitation, réglementation de transport ou de vente...)

Les mammifères habituellement rencontrés dans ce type de milieu urbanisé et donc potentiellement présents au niveau du site d'étude sont les suivants : Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), la Fouine (*Martes foina*), le Renard roux (*Vulpes vulpes*), le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*), le Rat surmulot (*Rattus norvegicus*), le Campagnol agreste (*Microtus agrestis*).

Les prospections de terrain engagées ont permis d'observer une unique espèce de reptiles, le lézard des murailles (*Podarcis muralis*). Ce reptile est inscrit à la directive n°92/43/CEE dite « Habitats Faune Flore ».

Aucun amphibien n'a toutefois été contacté sur le site du fait d'une période non favorable lors des prospections.

Les observations de terrain réalisées par SIMETHIS ont permis de dénombrer 12 espèces de lépidoptères différents et une espèce de coléoptères, citées ci-dessous.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitats Faune Flore	Convention de Berne	Liste rouge des insectes de France
LEPIDOPTERES				
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	-	-	LC
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	-	-	LC
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	-	-	LC
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	-	-	LC
<i>Colias croceus</i>	Souci	-	-	LC
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris	-	-	LC
<i>Polyommatus icarus</i>	Argus bleu	-	-	LC
<i>Gonopteryx rhamni</i>	Citron	-	-	LC
<i>Pieris sp.</i>	Piérïde	-	-	-
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	-	-	LC
<i>Melanargia galathea</i>	Demi deuil	-	-	LC
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	-	-	LC
COLEOPTERES				
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	Ann. II et IV	Ann. II	Article 1
ODONATES				
<i>Orthetrum sp.</i>	Orthétrum	\	\	\

Tableau 2 : Insectes présents sur le site d'étude et à proximité (Source : SIMETHIS)

Le Grand Capricorne, qui est un insecte xylophage, a été recensé à proximité du site d'étude. Cette espèce s'attaque aux vieux chênes pour se nourrir ; aucun chêne n'étant présent sur le site du projet, l'aire d'étude n'est pas concernée par cette espèce.

Extrait de l'inventaire Zones Humides (2013/2015)

Selon le Code de l'environnement, les zones humides sont des « *terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hydrophiles pendant au moins une partie de l'année* ». (Art.L.211-1).

Règlementairement, les articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement définissent des critères de définition et de délimitation d'une zone humide afin de faciliter une appréciation partagée de ce qu'est une zone humide en vue de leur préservation par la réglementation. Il existe plusieurs types de zonages associés aux zones humides :

- Les Zones Humides d'Importance Majeure (ZHIM) : ces sites, suivis par l'Observatoire National des Zones Humide et définis en 1991 à l'occasion d'une évaluation nationale, ont été choisis pour leur caractère représentatif des différents types d'écosystèmes présents sur le territoire métropolitain. Ces sites n'ont aucune valeur règlementaire, il s'agit d'un inventaire, mais peuvent servir pour l'élaboration de certains sites Natura 2000.
- Les Zones Humides d'Importance Internationale instituées par la Convention de Ramsar du 2 février 1971 (dite convention Ramsar) : cette convention est un traité intergouvernemental qui fixe la liste des Zones Humides d'Importance Internationale. Leurs choix doivent être fondés sur leur importance internationale au point de vue écologique, botanique, zoologique ou hydrologique. Les critères d'intérêt culturel des zones humides participent également au classement des sites. Les zones concernées par ces sites Ramsar ne sont juridiquement protégées que si elles sont par ailleurs soumises à un régime particulier de protection de droit national.

- Les zones humides définies dans les documents de gestion tels que les SDAGE, SAGE, contrats de rivières, etc. : ces zones humides peuvent faire l'objet de mesures et prescriptions ; elles doivent être prises en compte dans tout projet. Pour le SDAGE Adour-Garonne, des Zones Humides Élémentaires ont été identifiées.

La zone d'étude ne croise aucun de ces zonages associés aux zones humides.

En complément, suite à une sollicitation par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, deux équipes de l'INRA d'Orléans (US InfoSol) et d'AGROCAMPUS OUEST à Rennes (UMR SAS) ont produit une carte des milieux potentiellement humides de la France métropolitaine. A titre informatif, cette base de données a été consultée et il apparaît que le site du projet n'est pas en potentielle zone humide.

Enfin, le SAGE « Estuaire de la Gironde » a déterminé les principales zones humides sur son territoire, comme le montre la carte suivante. Au niveau de la commune de Parempuyre, des zones humides d'importance sont notées, et notamment à proximité du site d'étude. Une zone humide alluviale a été recensée à l'Est du site d'étude et correspond aux abords de la Garonne.

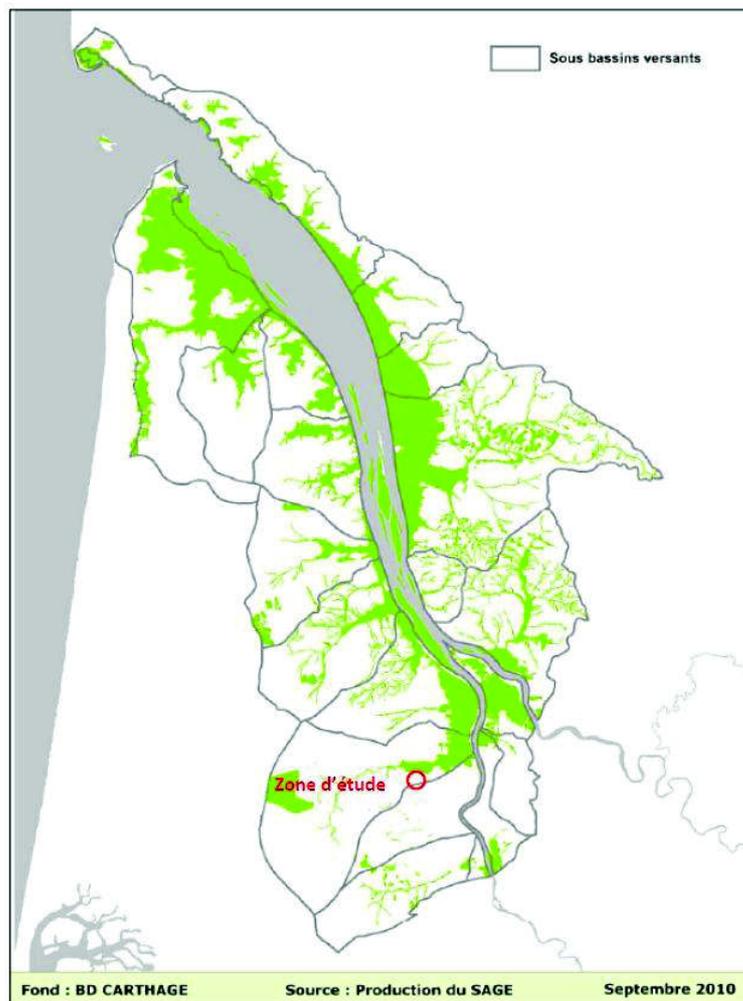


Figure 2 : Enveloppe territoriale des principales zones humides (Source : SAGE Estuaire de la Gironde)

L'identification d'un sol en zone humide est déterminée en fonction du degré d'hydromorphie présent dans les couches pédologiques. Un sol est considéré comme humide dès lors que des traces d'hydromorphie sont visibles à moins de 0,50 m de profondeur. D'après les sondages réalisés et décrits dans le diagnostic zones humides établi par le groupement GERA / SOLENVIE en 2013, les abords du Canal Saint-Aubin présentent des traits hydromorphiques caractéristiques de sols de zones humides. Néanmoins, cela ne concerne que la section du canal située en aval du site du projet d'extension de lotissement. Au sein de l'aire d'étude immédiate, aucun sondage n'a permis d'identifier un sol caractéristique de zone humide.

Au sein de l'aire d'étude immédiate du projet, la société SIMETHIS, lors de ses inventaires écologiques en 2015, n'a pas identifié de formation végétale caractéristique des habitats de zones humides. Néanmoins, de telles formations ont été identifiées à proximité de l'aire d'étude, à l'emplacement du lotissement de Fontanieu existant.

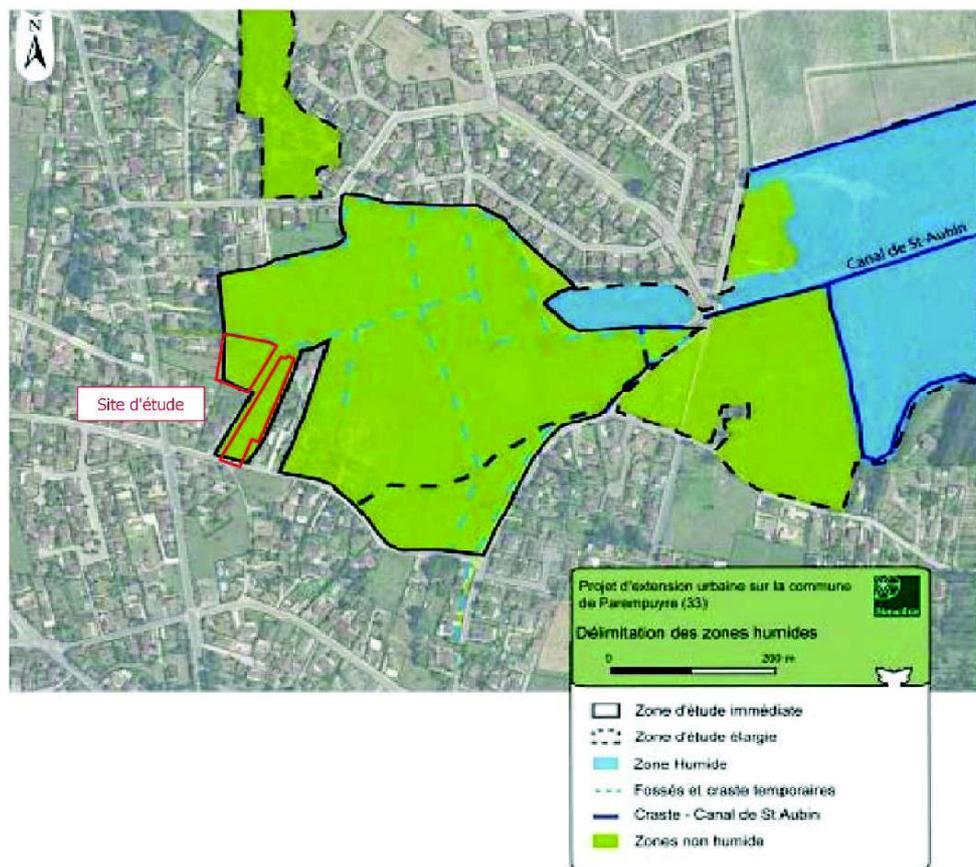


Figure 3 : Identification des zones humides sur l'aire d'étude et à proximité (Source : SIMETHIS)

Pour conclure, l'aire d'étude immédiate ne comporte aucune zone humide. Les zones humides identifiées à proximité du site d'étude, incluses dans l'aire d'étude rapprochée, devront être prises en compte lors de la réalisation des travaux, afin de limiter les incidences néfastes à leurs égards.